



GRILLES-MATIÈRES

ANNÉE SCOLAIRE 2020 - 2021

14 septembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Assises légales et références	1
Grilles de l'enseignement régulier	
Première secondaire.....	5
Deuxième secondaire	6
Troisième secondaire.....	7
Quatrième secondaire.....	8
Cinquième secondaire	9
Grilles du programme Sport-Arts-Études	
Première secondaire.....	10
Deuxième secondaire	11
Troisième secondaire.....	12
Quatrième secondaire.....	13
Cinquième secondaire	14
Grilles pour un cheminement particulier	
Parcours adapté an 1 et 2(Z12)	15
Cheminement temporaire 1 ^{re} année (CT1)	16
Cheminement temporaire 2 ^e année (CT2)	17
Formation à un métier semi-spécialisé (FMS)	18
Grilles pour les projets particuliers	
Troisième secondaire projet particulier (F3)	19
Quatrième secondaire projet particulier (F4).....	20

Présentation

La première partie de ce document nous présente les encadrements qui régissent la mise à jour du document, alors que la deuxième partie nous présente les grilles pour l'ensemble des niveaux et programmes de l'école.

Assises légales et références

Le conseil d'établissement approuve le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposé par le directeur d'école en s'assurant :

1. de l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministre;
2. du respect des règles sur la Sanction des études prévues au régime pédagogique.

Article 86 – LIP

La commission scolaire qui souhaite exempter les élèves auxquels sont offerts des services particuliers d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français de l'application des dispositions relatives à la grille matières peut répartir les matières de la façon suivante :

- Français 65 p. 100
- Mathématique 20 p. 100
- Autres matières 15 p. 100

Article 23.2 – RP

Avec l'autorisation du ministre, un nombre d'unités supérieur à celui prévu au régime pédagogique peut être attribué à un programme d'études locales.

Article 96.16 – LIP

Des modifications ont été apportées à la Loi sur l'instruction publique, un règlement a été publié au cours de l'année 2006 précisant les conditions permettant aux commissions scolaires d'autoriser les écoles à déroger à la liste des matières obligatoires.

Article 457.2 – LIP

IP

CONDITIONS POUR L'OBTENTION DU D.E.S.

Règles de la sanction des études

Année scolaire 2020 - 2021

RÉGIME J5 À compter de mai 2010
Unités obligatoires : 6 unités en français 5 ^e secondaire 4 unités en anglais 5 ^e secondaire 4 unités en mathématique 4 ^e secondaire 4 unités en sciences et technologie 4 ^e secondaire <u>ou</u> 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de 4 ^e secondaire 4 unités en histoire et éducation à la citoyenneté 4 ^e secondaire 2 unités de 4 ^e secondaire dans le domaine des arts 2 unités en éthique et culture religieuse 5 ^e secondaire <u>ou</u> en éducation physique et à la santé de la 5 ^e secondaire
Avoir obtenu 54 unités de 4 ^e et 5 ^e secondaire dont au moins 20 de 5 ^e secondaire (formation générale).

CONDITIONS POUR L'ADMISSION AU CÉGEP
<ol style="list-style-type: none">1. Avoir satisfait aux exigences minimales pour l'obtention du diplôme d'études secondaire (DES)2. Satisfaire aux conditions particulières du programme établi par le ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur.3. Certains cégeps peuvent admettre un étudiant à qui il manque six unités ou moins. L'étudiant devra <u>s'engager à les obtenir durant la première session d'études.</u>
Avoir obtenu 54 unités de 4 ^e et 5 ^e secondaire dont au moins 20 de 5 ^e secondaire (formation générale ou formation professionnelle).

Au premier cycle de l'enseignement secondaire, les matières obligatoires enseignées chaque année, le nombre d'heures par cycle, prévu à titre indicatif pour ces matières, et leur nombre d'unités sont les suivants :

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – 1^{er} CYCLE Matières obligatoires en 1^{re} et 2^e années		
Français, langue d'enseignement 400 heures – 16 unités	ou	Anglais, langue d'enseignement 300 heures – 12 unités
Anglais, langue seconde 200 heures – 8 unités		Français, langue seconde 300 heures – 12 unités
Mathématique 300 heures – 12 unités		
Science et technologie 200 heures – 8 unités		
Géographie 150 heures – 6 unités		
Histoire et éducation à la citoyenneté 150 heures – 6 unités		
Arts 200 heures – 8 unités		
1 des 4 disciplines suivantes: Art dramatique; Arts plastiques; Danse; Musique.		
Éducation physique et à la santé 100 heures – 4 unités		
Éthique et culture religieuse 100 heures – 4 unités		

Au deuxième cycle de l'enseignement secondaire le parcours proposé à l'élève est la formation générale

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – 2^e CYCLE PARCOURS DE FORMATION GÉNÉRALE		
3^e année	4^e année	5^e année
Matières obligatoires	Matières obligatoires	Matières obligatoires
Français, langue d'enseignement 200 heures – 8 unités	Français, langue d'enseignement 150 heures – 6 unités	Français, langue d'enseignement 150 heures – 6 unités
Anglais, langue seconde 100 heures – 4 unités	Anglais, langue seconde 100 heures – 4 unités	Anglais, langue seconde 100 heures – 4 unités
Mathématique 150 heures – 6 unités	Mathématique 100 ou 150 heures – 4 ou 6 unités	Mathématique 100 ou 150 heures – 4 ou 6 unités
Science et technologie 150 heures – 6 unités	Science et technologie 100 heures – 4 unités	
Histoire et éducation à la citoyenneté 100 heures – 4 unités	Histoire et éducation à la citoyenneté 100 heures – 4 unités	Environnement économique contemporain 50 heures – 2 unités
		Éducation financière 50 heures – 2 unités
Arts: 1 des 4 disciplines suivantes: Arts dramatiques Arts plastiques Danse Musique 50 heures – 2 unités	Arts: 1 des 4 disciplines suivantes: Arts dramatiques Arts plastiques Danse Musique 50 heures – 2 unités	Arts: 1 des 4 disciplines suivantes: Arts dramatiques Arts plastiques Danse Musique 50 heures – 2 unités
Éducation physique et à la santé 50 heures – 2 unités	Éducation physique et à la santé 50 heures – 2 unités	Éducation physique et à la santé 50 heures – 2 unités
	Éthique et culture religieuse 100 heures – 4 unités	Éthique et culture religieuse 50 heures – 2 unités
		Projet intégrateur 50 heures – 2 unités
Matières à option 100 heures – 4 unités	Matières à option 150 heures – 4 unités	Matières à option 250 heures – 8 unités

Première secondaire (F1-F11) (Enseignement régulier)

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS
043-102	EDU102	Éducation physique et à la santé	2	2
055-104	SCT104	Science et technologie	4	4
063-126	MAT106	Mathématique	6	6
069-102	ETC102	Éthique et culture religieuse	2	2
087-103	GEH105	Histoire et éducation à la citoyenneté	2.5	3
095-103		Géographie	2.5	3
132-108	FRA107	Français, langue d'enseignement	7	8
134-104	ANG104	Anglais, langue seconde	4	4
Champs d'intérêt (L'élève choisit un des champs d'intérêt pour les deux années du cycle)				
114-144	ROB114	Robotique (programme local)	4	4
048-144	EDU114	Multisports (programme local)	4	4
169-104	MUS116	Musique	4	4
165-142		Musique (programme local)	2	2
168-104	ART116	Arts plastiques	4	4
180-142		Arts plastiques (programme local)	2	2
LES ÉLÈVES DE ROBOTIQUE ET MULTISPORT DOIVENT CHOISIR UNE DISCIPLINE ARTISTIQUE				
168-104	ART112	Arts plastiques	2	4
169-104	MUS112	Musique	2	4
Total			36	38 ou 40

Deuxième secondaire (F2 - F22) (Enseignement régulier)

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS
043-202	EDU202	Éducation physique et à la santé	2	2
055-204	SCT204	Science et technologie	3,5	4
063-226	MAT206	Mathématique	5,5	6
069-202	ETC202	Éthique et culture religieuse	2	2
087-213	GEH206	Histoire et éducation à la citoyenneté	3	3
095-203		Géographie	3	3
132-208	FRA208	Français, langue d'enseignement	8	8
134-204	ANG203	Anglais, langue seconde	3	4
Champs d'intérêt (L'élève poursuit dans le champ sélectionné en première secondaire)				
059-244	ROB224	Robotique (programme local)	4	4
045-244	ASP224	Multisports (programme local)	4	4
169-204	MUS226	Musique (programme local)	4	4
165-242		Musique (programme local)	2	2
168-204	ART226	Arts plastiques	4	4
168-272		Arts plastiques (programme local)	2	2
LES ÉLÈVES DE ROBOTIQUE ET MULTISPORT DOIVENT CHOISIR UNE DISCIPLINE ARTISTIQUE (L'élève poursuit dans le champ sélectionné en première secondaire)				
168-204	ART222	Arts plastiques	2	4
169-104	MUS222	Musique	2	4
Total			36	36 ou 38

Troisième secondaire (FG3 – F33) (Enseignement régulier)

Parcours de formation générale

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS
055-306	SCT306	Science et technologie	6	6
043-302	EDA302	Éducation physique et à la santé	2	2
063-306	MAT306	Mathématique	6	6
085-304	HIS304	Histoire et éducation à la citoyenneté	4	4
132-308	FRA308	Français	8	8
134-304	ANG304	Anglais, langue seconde	4	4
MATIÈRES À OPTION (L'élève choisit un bloc parmi les suivants)				
558-344	ROB304	Robotique (Programme local)	4	4
168-302	ART302	Arts plastiques (programme local)	2	2
168-304	ARH306	Arts plastiques	4	4
168-302		Arts plastiques (programme local)	2	2
169-302	MUH306	Musique	3	3
165-352		Histoire de la musique (programme local)	3	3
046-342	ASP304	Multisports	4	4
168-302	ART302	Arts plastiques (programme local)	2	2
Total			36	36

Quatrième secondaire (FG4 – F44) (Enseignement régulier)

Parcours de formation générale

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS
132-406	FRA406	Français, langue d'enseignement	6	6
134-404	ANG404	Anglais, langue seconde	4	4
063-306	MAT336	Mathématique (promotion par matière)	4	4
063-414	MAC406	Mathématique : Culture, société et technique	2	2
065-442		Résolution de problèmes		
ou	ou			
065-426	MAS406	Mathématique : Sciences naturelles (150 heures)	6	6
055-444	SCT406	Science et technologie	4	4
087-404	HIS404	Histoire et éducation à la citoyenneté	4	4
043-402	EDU402	Éducation physique et à la santé	2	2
069-404	ETC404	Éthique et culture religieuse	3	4
106-451		Éducation choix de carrière	1	1
168-402	ART402	Arts : 1 des 2 disciplines suivantes	2	2
169-402	MUS402	- Arts plastiques - Musique		
MATIÈRES À OPTION (L'élève choisit un bloc parmi les suivants)				
046-452	EDU422	Éducation physique (programme local)	2	2
062-412	ACT412	Activités éducatives complémentaires	2	2
058-404	SCE404	Science et technologie de l'environnement	4	4
180-452	ART422	Arts plastiques (programme local)	2	2
062-412	ACT412	Activités éducatives complémentaires	2	2
169-452	MUS422	Musique (programme local)	2	2
064-412	ACT412	Activités éducatives complémentaires	2	2
Total			36	37

Cinquième secondaire (FG5)

Parcours de formation générale

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS
043-502	EDU512	Éducation physique et à la santé	2	2
063-504 067-562	MAC506	Mathématique CST Résolutions de problèmes ou	4 2	4 2
065-506	MAS506	Mathématique SN ou	6	6
063-414 065-442	MAC456	Mathématique CST 4 ^e sec. (promo par matière) Résolutions de problèmes	4 2	4 2
092-502 102-522	MOC504	Monde contemporain Éducation financière	2 2	4
106-552	ECC501	Éducation au choix de carrière	1	2
069-502	ETC501	Éthique et culture religieuse	1	2
102-502	PRI502	Projet intégrateur	2	2
132-506	FRA536	Français, langue d'enseignement	6	6
134-504	ANG544	Anglais langue seconde, Anglais, langue seconde	4	4
168-502 ou 169-502	ART502 MUS502	Arts plastiques ou Musique	2	2
MATIÈRES À OPTION				
L'élève choisit deux matières parmi les suivantes				
085-544	HIS504	Histoire ou	4	4
111-544	INF504	Infographie (programme local) ou	4	4
053-504	PHY504	Physique ou	4	4
051-504	CHI504	Chimie ou	4	4
180-534	ART504	Arts plastiques ou	4	4
046-544	EDU504	Éducation physique ou	4	4
055-444	SCT456	Sciences et technologie (promotion par matière)	4	4
Total			36	38

Première secondaire (SA1) (Sport-Arts-Études)

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS
043-102	EDU152	Éducation physique et à la santé	2	2
055-104	SCT153	Science et technologie	3	4
063-126	MAT155	Mathématique	5	6
069-102	ETC152	Éthique et culture religieuse	2	2
087-103	GEH154	Histoire et éducation à la citoyenneté	2	3
095-103		Géographie	2	3
132-108	FRA156	Français, langue d'enseignement	6	8
134-104	ANG153	Anglais, langue seconde	3	4
MATIÈRES À OPTION				
(L'élève choisir une matière pour les deux années du cycle)				
168-104	ART152	Arts plastiques	2	4
169-104	MUS152	Musique	2	4
TOTAL			27	40

CODES	COURS FORMATION SPÉCIALISÉE	ENTRAÎNEMENT (heures)	UNITÉS
045-174 ou 044-134 ou 161-144	Concentration – Sports ou Sport – Études ou Concentration – Arts	15	4

Pour tous les groupes de Sport-Arts-Études, les périodes 1 et 2 sont d'une durée de 75 minutes tandis que la période 3 est d'une durée de 60 minutes. Chaque groupe reçoit donc 210 minutes d'enseignement par jour, ce qui correspond à 70% du temps d'enseignement régulier.

Deuxième secondaire (SA2) (Sport-Arts-Études)

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS
043-202	EDU262	Éducation physique et à la santé	2	2
055-204	SCT263	Science et technologie	3	4
063-226	MAT265	Mathématique	5	6
069-202	ETC262	Éthique et culture religieuse	2	2
087-213	GEH264	Histoire et éducation à la citoyenneté	2	3
095-203		Géographie	2	3
132-208	FRA266	Français, langue d'enseignement	6	8
134-204	ANG263	Anglais, langue seconde	3	4
MATIÈRES À OPTION (L'élève choisit une matière pour les deux années du cycle)				
168-204	ART262	Arts plastiques	2	4
169-204	MUS262	Musique	2	4
TOTAL			27	40

CODES	COURS FORMATION SPÉCIALISÉE	ENTRAÎNEMENT (heures)	UNITÉS
045-274 ou 044-234 ou 161-244	Concentration - Sports ou Sport – Études ou Concentration - Arts	15	4

Pour tous les groupes de Sport-Arts-Études, les périodes 1 et 2 sont d'une durée de 75 minutes tandis que la période 3 est d'une durée de 60 minutes. Chaque groupe reçoit donc 210 minutes d'enseignement par jour, ce qui correspond à 70% du temps d'enseignement régulier.

Troisième secondaire (SA3) (Sport-Arts-Études)

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS
055-306	SCT375	Science et technologie	5	6
043-302	EDU372	Éducation physique et à la santé	2	2
063-306	MAT375	Mathématique	5	6
087-324	HIS373	Histoire et éducation à la citoyenneté	3	4
132-308	FRA376	Français	6	8
134-304	ANG373	Anglais, langue seconde	3	4
MATIÈRES À OPTION (L'élève choisit un bloc de 2 matières)				
169-302 et 165-352	MUH373	Musique et Histoire de la musique	3	2 2
168-302 et 180-352	ARH373	Arts plastiques et Histoire de l'art	3	2 2
TOTAL			27	34

CODES	COURS FORMATION SPÉCIALISÉE	ENTRAÎNEMENT (heures)	UNITÉS
045-374 ou 044-334 ou 161-344	Concentration - Sport ou Sport – Études ou Concentration - Arts	15	4

Pour tous les groupes de Sport-Arts-Études, les périodes 1 et 2 sont d'une durée de 75 minutes tandis que la période 3 est d'une durée de 60 minutes. Chaque groupe reçoit donc 210 minutes d'enseignement par jour, ce qui correspond à 70% du temps d'enseignement régulier.

Quatrième secondaire (SA4) (Sport-Arts-Études)

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS
134-404	ANG483	Anglais, langue seconde	3	4
063-414 065-442 ou 065-426	MAC485 ou MAS485	Math : Culture, société et technique Résolution de problèmes Math : Sciences naturelles	5	6
055-444 058-404	SCT486	Science et technologie Sciences et technologie de l'environnement	6	4 4
087-404	HIS483	Histoire et éducation à la citoyenneté	3	4
132-406	FRA485	Français	5	6
043-402	EDU482	Éducation physique et à la santé	2	2
069-404 106-451	ETC482	Éthique et culture religieuse Éducation choix de carrière	2	4 1
168-402 169-402	ART481 MUS481	Arts : 1 des 2 disciplines suivantes - Arts plastiques - Musique	1	2
TOTAL			27	37

CODES	COURS FORMATION SPÉCIALISÉE	ENTRAÎNEMENT (heures)	UNITÉS
045-474 045-484 ou 044-434 044-454 ou 161-444 161-454	Concentration – Sports Concentration – Sports ou Sport – Études Sport – Études ou Concentration – Arts Concentration – Arts	15	8

Pour tous les groupes de Sport-Arts-Études, les périodes 1 et 2 sont d'une durée de 75 minutes tandis que la période 3 est d'une durée de 60 minutes. Chaque groupe reçoit donc 210 minutes d'enseignement par jour, ce qui correspond à 70% du temps d'enseignement régulier.

Cinquième secondaire (SA5) (Sport-Arts-Études)

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS
043-502	EDU591	Éducation physique et à la santé	1	2
063-504 067-562 ou 065-506	MAC595 ou MAS595	Math : Culture, société et technique Résolution de problèmes Math : Sciences naturelles	5	6
092-502 102-522	MOC593	Monde contemporain Éducation financière	1.5 1.5	4
102-502 106-552 069-502	PRI593	Projet intégrateur Éducation au choix de carrière Éthique et culture religieuse	3	6
132-506	FRA595	Français, langue d'enseignement	5	6
134-504	ANG593	Anglais, langue seconde	3	4
168-502 ou 169-502	ART591 ou MUS591	Arts plastiques ou Musique	1	2
L'élève choisit deux matières parmi les matières suivantes				
051-504	CHI593	Chimie	3	4
053-504	PHY593	Physique	3	4
180-544	INF593	Infographie	3	4
085-544	HIS593	Histoire et civilisation du XX ^e siècle	3	4
TOTAL			27	38

CODES	COURS FORMATION SPÉCIALISÉE	ENTRAÎNEMENT (heures)	UNITÉS
045-474 045-484 ou 044-534 044-554 ou 161-544 161-554	Concentration - Sports Concentration - Sports ou Sport – Études Sport – Études ou Concentration - Arts Concentration - Arts	15	8

Pour tous les groupes de Sport-Arts-Études, les périodes 1 et 2 sont d'une durée de 75 minutes tandis que la période 3 est d'une durée de 60 minutes. Chaque groupe reçoit donc 210 minutes d'enseignement par jour, ce qui correspond à 70% du temps d'enseignement régulier.

Zénith An 1 et An 2 (Z12) (Cheminement particulier)

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS
043-102	EDU602	Éducation physique et à la santé	2	2
055-104	SCT604	Sciences et technologie	4	4
063-126	MAT608	Mathématique	8	6
069-102	ETC602	Éthique et culture religieuse	2	2
087-103	GEH606	Histoire et éducation à la citoyenneté	3	3
095-103		Géographie	3	3
132-108	FRA608	Français, langue d'enseignement	8	8
134-104	ANG604	Anglais, langue seconde	4	4
168-104	ART602	Arts plastiques	2	4
Total			36	36

Cheminement adapté 1^{er} cycle an 1 (CT1)

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS
043-102	EDU662	Éducation physique et à la santé	3	2
055-104	SCT664	Science et technologie	4	4
063-126	MAT668	Mathématique	8	6
069-102	ETC662	Éthique et culture religieuse	1	2
087-103	GEH666	Histoire et éducation à la citoyenneté	5	3
095-103		Géographie		3
132-108	FRA668	Français, langue d'enseignement	8	8
134-104	ANG664	Anglais, langue seconde	4	4
168-104	ART662	Arts plastiques	3	4
TOTAL			36	36

Cheminement adapté 1^{er} cycle an 2 (CT2)

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS
043-202	EDU672	Éducation physique et à la santé	3	2
055-204	SCT674	Science et technologie	4	4
063-226	MAT678	Mathématique	8	6
069-202	ETC672	Éthique et culture religieuse	1	2
087-213	GEH676	Histoire et éducation à la citoyenneté	5	3
095-203		Géographie		3
132-208	FRA678	Français, langue d'enseignement	8	8
134-204	ANG674	Anglais, langue seconde	4	4
168-204	ART672	Arts plastiques	3	4
TOTAL			36	36

Formation à un métier semi-spécialisé (FMS)

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS
134-2MS	ANG684	Anglais (défis)	4	4
132-2MS	FRA688	Français, langue d'enseignement (défis)	8	8
063-2MS	MAT686	Mathématique (défis)	6	6
196-2MS	PMS684	Préparation à l'exercice d'un métier-semi-spécialisé*	15	4
199-233	PMT683	Préparation au marché du travail	3	3
TOTAL			36	25

* Stage en milieu de travail d'une durée de 550 à 650 heures

Troisième secondaire (F3) (Projet particulier)

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS
043-302	EDU392	Éducation physique et à la santé	2	2
055-306	SCT394	Science et technologie	4	6
063-306	MAT398	Mathématique	8	6
087-324	HIS394	Histoire et éducation à la citoyenneté	4	4
104-302	ENT392	Sensibilisation en entrepreneuriat	2	2
132-308	FRA398	Français, langue d'enseignement	8	8
134-304	ANG394	Anglais, langue seconde	4	4
199-334	EXP394	Exploration professionnelle (programme local)	4	4
TOTAL			36	36

Quatrième secondaire (F4) (Projet particulier)

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS
043-402 et 046-452	EDU494	Éducation physique et à la santé et Éducation physique (programme local)	2 2	2 2
055-444 et 059-442	SCT496	Sciences et technologie et Activités technologiques (programme local)	4 2	4 2
063-414 et 065-442	MAT496	Mathématique : Culture, société et technique et Résolution de problèmes	4 2	4 2
069-404	ETC492	Éthique et culture religieuse	2	4
087-404	HIS494	Histoire et éducation à la citoyenneté	4	4
114-452	ACT492	Activités éducatives complémentaires (prog. local)	2	2
132-406	FRA496	Français, langue d'enseignement	6	6
134-404	ANG494	Anglais, langue seconde	4	4
198-402	EXP492	Exploration de la formation professionnelle	2	2
TOTAL			36	38